

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

CAUTIONS CLES 22 : Le tarif 2022 (arrêté à 43,00 € T.T.C) des cautions demandées lors de la mise à disposition des élèves de l'établissement de clés d'internat et/ou d'ascenseurs ou des personnels de dispositifs électroniques d'accès.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	8
Contre :	6
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don financier à association Loi 1901

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON BOL DE RIZ 22 : Le Chef d'établissement à effectuer un don financier au nom du lycée polyvalent François Rabelais de Chinon d'un montant de 992,24 € à l'Association "Sourires d'Afrique", association Loi 1901 à but non lucratif, au titre du projet pédagogique "Bol de riz" 2021-2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don financier à association Loi 1901

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON U.N.S.S 22 : Le Chef d'établissement à effectuer un don financier au nom du lycée polyvalent François Rabelais de Chinon d'un montant de 1 500,00 € à la section U.N.S.S de l'établissement, association Loi 1901 à but non lucratif, au titre de l'exercice budgétaire et comptable 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRPT COMPTABLE 22 : Le Chef d'établissement à signer, après information des Administrateurs de l'établissement, la convention constitutive du Groupement comptable du Pays du Chinonais applicable au 01 Septembre 2022 suite au rattachement des collèges Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine et Patrick Baudry de Nouâtre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	8
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

D.B.M 5 POUR VOTE : Adopte la décision budgétaire modificative pour vote n°5 relative à divers prélèvements sur fonds de roulement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties d'inventaires 2022

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 Op@le ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

SORTIES D'INVENTAIRE 22 : Les sorties d'inventaires des biens totalement amortis, obsolètes et n'ayant plus d'existence physique au sein des locaux de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur sur la protection des données personnelles

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la Loi n° 2018-493 du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

R.I.P.D : le Règlement intérieur sur la protection des données personnelles du lycée polyvalent François Rabelais de Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan d'amortissements patrimoniaux

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 Op@le ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PLAN AMORTI. 23 : Le plan d'amortissements patrimoniaux actualisé au regard de la mise en oeuvre de l'instruction codificatrice M9.6 Op@le au 01 Janvier 2023 pour le lycée polyvalent François Rabelais de Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

E.T.S 22 : Le Chef d'établissement à signer le contrat d'entretien des pompes et installations techniques de la station de relevage des eaux implantée dans l'enceinte de l'établissement avec la société E.T.S Tours pour une durée de 01 an renouvelable deux fois un an à compter du 01 Septembre 2022 pour un montant annuel de 2 016,00 € T.T.C.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

INSTALL. SPORT. 2122 : Le Chef d'établissement à signer la convention bipartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire au lycée polyvalent François Rabelais de Chinon pour l'année scolaire 2021-2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

INSTALL. SPORT. 2021 : Le Chef d'établissement à signer la convention bipartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire au lycée polyvalent François Rabelais de Chinon pour l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Désignation du Délégué à la protection des données personnelles

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la Loi n° 2018-493 du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DELEGUE PROTEC. DONNEES : La désignation de M. WILLEFERT Jean-Paul, Agent comptable, Secrétaire général(e) en tant que Délégué à la protection des données personnelles du lycée polyvalent François Rabelais de Chinon et du Groupement comptable du Pays du Chinonais.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFT INNOVALO 22 : Le Chef d'établissement à renouveler l'adhésion du lycée polyvalent François Rabelais de Chinon à l'Association "PFT INNOVALO" pour un montant de 120,00 € par an.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Santander (ESPAGNE), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SANTANDER 2223 - ESPAGNE - Mme. MORIN

- d'adopter le budget prévisionnel du projet ainsi que la participation famille (120,00 €) ;
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et accepter tout don ou legs en lien direct avec le projet ;
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée (participation familles, dons...) dans le cadre du projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à La Rochelle (FRANCE), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LA ROCHELLE 2223 - FRANCE - Mme. MORIN

- d'adopter le budget prévisionnel du projet ainsi que la participation famille (0,00 €) ;
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et accepter tout don ou legs en lien direct avec le projet ;
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée (participation familles, dons...) dans le cadre du projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Tours Olympia (FRANCE) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TOURS OLYMPIA 2223 - FRANCE - Mme. JACOUX

- d'adopter le budget prévisionnel du projet ainsi que la participation famille (50,00 €) ;
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et accepter tout don ou legs en lien direct avec le projet ;
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée (participation familles, dons...) dans le cadre du projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	10
Contre :	1
Abstentions :	6
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFMP-LP_MRC- MCOM - CONVENTION RELATIVE AUX PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR LES ELEVES DE LYCEES PROFESSIONNELS PFMP-LP_MRC- MCOM
Autorise le chef d'établissement à signer la convention-type tripartite relative aux périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves de lycées professionnels MRC - MCOM - entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil, l'élève ou son représentant légal et le lycée polyvalent François Rabelais de Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

OBSERVATION ENTREPRISE - CONVENTION RELATIVE AUX SEQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR LES ELEVES DE LYCEE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :
Autorise le chef d'établissement à signer la convention-type tripartite relative aux séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de lycée d'enseignement secondaire - entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil, l'élève ou son représentant légal et le lycée polyvalent François Rabelais de Chinon pour l'année scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION BTS - CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE POUR LES ETUDIANTS DE SECTIONS DE TECHNICIENS SUPERIEURS:

Autorise le chef d'établissement à signer la convention-type tripartite relative aux stages en entreprise pour les étudiants de sections de techniciens supérieurs - entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil, l'étudiant ou son représentant légal et le lycée polyvalent François Rabelais de Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PFMP-LP_MGATL-AGOrA - CONVENTION RELATIVE AUX PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL Pour les élèves de lycées professionnels PFMP-LP_MGATL-AGOrA
Autorise le chef d'établissement à signer la convention-type tripartite relative aux périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves de lycées professionnels MGATL - AGOrA - entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil, l'élève ou son représentant légal et le lycée polyvalent François Rabelais de Chinon.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Agrandissement du périmètre comptable

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/06/2022
Réuni le : 28/06/2022
Sous la présidence de : Christelle Charlot-Gohier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- l'instruction codificatrice M9.6 ;

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne avis :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FUSION COMPTABLE 22 : L'extension du périmètre du Groupement comptable du Pays du Chinonais par l'adjonction des collèges Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine et Patrick Baudry de Nouatre effective au 01 Septembre 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	6
Contre :	9
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0